

AVIS PUBLIC

Concernant la première année d'application du rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027, 2028 et 2029 a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2026. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture de celui-ci.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes ;

- Être déposée avant le 30 avril 2027;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité Saint-André-de-Restigouche
163, route Principale
Saint-André-de-Restigouche (Québec) G0J 2G0

- Être fait sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 002-97 de la M.R.C. d'Avignon et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 15 septembre 2026

Lise Labrie,
Directrice générale et greffière—trésorière

Certificat de publication

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Labrie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois de septembre deux mille vingt-six.



Lise Labrie,
Directrice générale et greffière-trésorière